

Assemblée Générale du 19 Novembre 2016 Annexe 3 - Municipalité

Rappel des représentants au Conseil d'Administration de la SPL
(désignation au Conseil Municipal de Juin 2015)

- Titulaire : Jean LEPETIT
- Censeurs : Gilles AUGER et Bernard MOTTIER

Documents mis à la disposition du public

- extraits des conseils municipaux, paragraphes traitant des activités portuaires
- extraits du bulletin municipal, activités des associations nautiques
- extraits du guide des associations, présentation des associations nautiques
- annuaire des associations (pas à jour depuis 2012)

Comité des Affaires Maritimes et Portuaires

Réunion du 19 Novembre 2016 la précédente étant du 10 Avril 2015.

Points abordés :

- Intervention du président sur la participation de la mairie au fonctionnement du port
 - aucune participation financière de la Municipalité n'est prévue pour compenser les frais inhérents à l'organisation des manifestations sur le périmètre de la SPL (course du Run, participation fête foraine insuffisante (1 800 €), marchés sur les quais, bal du 14 Juillet, mise à disposition des sanitaires pour les touristes, mise à disposition des parkings, consommation des fluides, mise à disposition du personnel de la SPL, entretien et réparation des toutes les installations du domaine portuaire)
 - voir les comptes rendus des Conseils municipaux dans lesquels la SPL est mise en cause (sur site AUPPSV)
 - facturation présentée par la municipalité
 - 5 000 € pour entretien des espaces verts en Décembre 2015
 - 4 000 € pour une taxe de séjour forfaitaire en 2016 et 2017 (décision du Conseil Municipal en date du 27 Septembre 2016) alors qu'elle était de 2 400 € en 2015 et aurait dû être à moins de 2 000 € en 2016 compte tenu de la diminution de la fréquentation
 - les plaisanciers souhaitent que soit enfin signé la convention entre la municipalité et la SPL
 - le port est une très belle vitrine pour la ville et tout le tourisme du Val de Saire en profite
- Traversées de Tatihou
 - Emplacement du village mal perçu
 - Manque de concertation
 - Difficultés dans les relations commerçants/industriels
 - Solutions à trouver pour conserver la manifestation
- Utilisations des cales
 - problématique des zodiacs et remorques toujours non résolue
 - comment effectuer la perception des taxes prévues par la SPL
- Propreté du port soulignée dans un compte rendu du conseil municipal qui doit être assurée par la SPL
 - Quais dans un état déplorable
 - Nouvelles poubelles avec utilisation abusive des riverains
 - Courrier aux pêcheurs pour enlèvement de leur matériel avant intervention de l'agent de police portuaire
 - Beaucoup de récupération sur le plan d'eau
- Ecole de voile

- projet réalisé avec un architecte qui doit être finalisé avec un financement complémentaire
- coût estimatif 900 000 €
- présentation photographique du projet
- Marina, voir annexe 2
- Mole feu vert (Cale de Tatihou), voir annexe 2
- Maintien des profondeurs (dévasement), voir annexe 2
- Pontons
 - Remplacement pontons J et K, voir annexe 2
 - Une idée d'occupation des pontons visiteurs par déplacement de navire sur les zones libres pour minimiser les salissures
- Fréquentations
 - Satisfaisante pour la commune
 - Frémissement de l'immobilier
 - Baisse pour le port ainsi que dans les autres ports (FFPP)
 - Ports du Calvados en difficultés
 - Possibilité de remise en question des projets d'extension

Mr AUGER : entend toutes ces récriminations mais considère qu'on vit ensemble et qu'il faut que chacun y mette du sien. Pour ce qui concerne les forains, le dialogue est très difficile et c'est une nuisance pour tout le monde. Pour les espaces verts il reconnaît quelques bugs dans le fonctionnement entre les responsables techniques de la municipalité et du port.

Mme NOEL : précise que la convention a été signée entre la SPL et la municipalité dernière semaine d'Octobre. Cette convention inclut l'année 2016 et les années suivantes.

Mr AUGER : explique que le forfait taxe de séjour est une décision de la commune et qu'il veut bien relancer la discussion sur ce point

G. DOUCET : dit qu'il était d'accord avec cette forfaitisation à la seule condition que sa valeur ne soit pas supérieure à celle déjà perçue les années antérieures.

G. COMTE : souligne que les campings et les ports sont suffisamment structurés pour ne pas être au forfait

L. POIROT : rappelle que seul le port a été passé au forfait avec un doublement du montant

Mr. AUGER : précise que c'est bien du côté quai que la propreté laisse encore à désirer malgré les poubelles neuves mises en place par la SLP. Y contribuent les pêcheurs, les gîtes, les restaurants, les riverains.

Mr. AUGER : fait un point sur la projet de l'Ecole de voile. Financement municipal complémentaire pour finalisation du dossier de l'architecte. Au cas où ce dossier ne soit pas traité jusqu'au bout par la municipalité, il souhaite que le dossier soit complet.